



**HAL**  
open science

# Le sport mauricien au XXe siècle, outil d'expression de la Population Générale

Claude Calvini

► **To cite this version:**

Claude Calvini. Le sport mauricien au XXe siècle, outil d'expression de la Population Générale. Alizés : Revue angliciste de La Réunion, 2012, Intégration/exclusion des minorités à la lumière de l'interculturalité, 36, pp.124-139. hal-02340748

**HAL Id: hal-02340748**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02340748>**

Submitted on 31 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Le sport mauricien au XX<sup>ème</sup> siècle, outil d'expression de la Population Générale

*Si cette indépendance ne s'est pas gagnée au prix d'une quantité de sang versé, elle s'est traduite par une fracturation lente de cette société qui ne s'est jamais res-soudée... Les mots identitaires n'ont pas perdu leur résonance péjorative, et conti-nuent à dépendre une société dont le visage soigneusement maquillé cache des ci-catrices et des crevasses impossibles à masquer (Ananda Devi<sup>30</sup> : 2008)*

**A**nanda Devi distingue l'île Maurice des touristes de celle des Mauriciens. Ils n'ont pas la même vision de la nation arc-en-ciel vantée dans les dépliant des agences de voyage. Cette métaphore météorologique, concrétisée par le drapeau quadricolore et censée illustrer l'unité nationale représente pour certains les couleurs des partis politiques en lutte lors de l'accession à l'indépendance dans les années 60 (Dukhira 170). Dans le cadre d'un colloque sur les enjeux d'intégration/exclusion à la lumière des notions d'interculturalité et de relation interethniques, poser la question de savoir si le sport mauricien au XX<sup>ème</sup> siècle est un outil d'expression de la communauté appelée Population Générale implique une rapide présentation de l'organisation sociétale durant cette période.

Afin d'éviter d'entrer dans le débat d'idées sur les origines du communisme, rappelons simplement que ce terme anglais désignait à l'origine l'antagonisme entre les Hindous et les Musulmans en Inde. À l'île Maurice, au concept originel fondé sur la question religieuse, s'ajoutent ceux d'identité culturelle, de phénotype, d'économie et de politique, entre autres. Nous retrouvons donc dans la dernière classification officielle de 1962 les Hindous, les Musulmans, les Sino-Mauriciens et la Population Générale.

De ces quatre communautés, la dernière s'avère délicate à définir dans la mesure où elle se compose des membres n'appartenant pas aux autres groupes. La religion catholique serait un dénominateur commun à des personnes que tout oppose, tant sur le phénotype que sur le mode de vie par exemple. D'aucuns se demandent alors pourquoi les 44% de Sino-Mauriciens baptisés n'en font pas partie, ainsi que les Tamouls, qui ne se reconnaissent pas dans la communauté hindoue. Nous définissons malgré, tout, cette communauté, sujet de notre analyse, comme suit.

Elle comprend, d'un côté les Blancs franco-mauriciens avec, à l'opposé, les Noirs afro-mauriciens, Mauriciens de descendance africaine ou mal-

---

<sup>30</sup> Auteure mauricienne de plusieurs romans publiés chez Gallimard. Article « Schéhérazade à Trois-Boutiques », paru dans le numéro « Spécial 40 ans d'Indépendance » édité par le quotidien *L'Express de Maurice*, le 22 février 2008. (Trois-Boutiques est le village natal d'Ananda Devi).

gache, exempts de tout métissage « visible ». Entre les deux se situe la population métissée, pour laquelle, selon Daniel Baggioni et Didier de Robillard, il « est difficile de trouver des dénominations sur le sens desquelles tout le monde s'accorde, pour la bonne raison qu'il s'agit d'un enjeu crucial pour les populations concernées » (Baggioni & de Robillard 19). Il nous paraît qu'actuellement existe une forte tendance à employer le terme Créole en référence aux Afro-Mauriciens. Pour la clarté de notre propos, nous utiliserons donc l'expression Gens de couleur pour parler de ce groupe intermédiaire, où l'on distingue, malgré tout, les Frontières, au phénotype blanc, mais non reconnus par les Blancs.

En réalité, la classification de 1962 est caduque depuis la loi de 1983, mais, de même qu'un texte ne peut changer les mentalités, le maintien du Best Loser System pour les élections ( basé sur la déclaration d'appartenance communautaire de 1972) pour tout candidat aux élections législatives met en évidence le paradoxe entre le besoin d'unification pour évoluer vers le concept de nation mauricienne et la nécessité de permettre l'expression des groupes minoritaires<sup>31</sup>. Un tel contexte nous conduit à définir la société mauricienne du XX<sup>ème</sup> siècle comme une société plurale et non plurielle. Nous nous appuyons pour cela sur la définition de Furnivall pour qui le premier modèle « désigne des sociétés segmentées constituées de communautés autonomes et séparées, maintenant des caractéristiques culturelles distinctives, mais complémentaires et interdépendantes au sein d'un même système économique et politique » (Furnivall 449). Cette segmentation freine, mais n'interdit pas, « la transition du pluralisme à l'hétérogénéité nécessaire pour parvenir à une cohésion nationale (Smith 27) », pour passer d'un multiculturalisme à l'interculturalité. Mais, dans le cas de l'île Maurice, la présence du groupe dominant minoritaire des oligarques franco-mauriciens a fortement ralenti l'évolution vers ce dernier concept. Ce faisant, le système colonial de plantation a persisté et développé un modèle particulier de partage des responsabilités sur un mode consensuel, effectué sur une base ethnique et délaissant une partie de la population. Pour Schnapper, c'est donc « cet échec à constituer un domaine public unifié susceptible de transcender les différences ethniques ou raciales qui est à la source de l'existence des sociétés plurales (Schnapper 232) ».

Sur le plan sportif, la population mauricienne ne présentant pas de réelles velléités indépendantistes, les pratiques physiques ne participent pas au maintien de la suprématie du colonisateur britannique comme ce fut le

---

<sup>31</sup> Après les résultats des élections, huit sièges correctifs sont attribués par une commission : quatre aux partis politiques et quatre aux communautés les moins représentés à l'Assemblée.

cas dans les colonies françaises où l'administration « a décidé d'imposer l'éducation physique et la préparation militaire parmi les indigènes plutôt que les sports » (Deville-Danthu 12). Il convenait en effet d'éviter ces derniers, à dominante compétitive, pour ne pas favoriser une situation d'opposition, Blancs et Noirs, pouvant tourner à l'avantage des seconds nommés.

La composition communautaire de la population et la place de l'élite blanche, puis des Élités, dans la gestion de la colonie ont permis l'émergence d'un modèle sportif calqué sur celui du colonisateur, avec ses qualités et ses défauts. En effet, sur un plan social et culturel, l'évolution du mouvement sportif britannique n'œuvre pas dans le sens d'un rapprochement des différentes classes de la société, mais, au contraire, participe au maintien, si ce n'est au renforcement, des différences. Selon Barrie Hoolihan, « la politique sportive anglaise jusqu'en 1914 consiste essentiellement à empêcher la classe ouvrière d'accéder aux sports aristocratiques par l'imposition de règles strictes à la pratique amateur, à interdire l'accès aux ressources rares comme l'espace, ou à réglementer les jeux dans la rue » (Hoolihan 52). Dans un même temps, la pratique physique reste fondée sur le volontariat et se développe à l'écart de la sphère d'intervention des pouvoirs publics en gardant son indépendance financière et politique.

Nous retrouvons ces spécificités à l'île Maurice avec, cependant, deux précisions : l'adhésion à une association s'effectue très majoritairement en fonction de son appartenance communautaire, et la Population Générale est à l'origine du développement du mouvement sportif. Les modalités et l'intensité de la pratique sportive au sein de chaque communauté est une expression de sa culture et, simultanément, le positionnement social intra-communautaire de chacun de ses membres a aussi un rôle prépondérant. Les quelques études effectuées démontrent que les Sino-Mauriciens et les Musulmans prennent une part active dans ce domaine, contrairement aux Hindous dont la participation demeurera relativement discrète, surtout dans les deux premiers tiers du XX<sup>ème</sup> siècle. Jean-Claude de l'Estrac précise, à ce sujet, « qu'à Maurice, plus que dans n'importe quel autre pays d'outre-mer, les Indiens avaient conservé leurs coutumes et leur manière de vivre malgré un fort environnement occidental » (de l'Estrac 228).

Reste la Population Générale. La définition proposée précédemment est un choix dans le panel des différentes études qui concluent généralement sur les difficiles relations au sein du groupe. Ce contexte particulier oriente, dès lors, notre questionnement sur les motivations de cette communauté quant à sa forte implication au sein du mouvement sportif mauricien du XX<sup>ème</sup> siècle. Dans cette optique, nous examinerons les rapports sociaux in-

duits par la participation de chacun des trois grands groupes dans leur ordre d'apparition et d'importance au sein du mouvement sportif mauricien, à savoir, les Franco-Mauriciens, les Gens de couleur et les Afro-Mauriciens.

### I / LE SPORT DES FRANCO-MAURICIENS : ENTRE PRATIQUE PHYSIQUE ET PRATIQUES SOCIALES

Selon Antoine Bullier, le Franco-Mauricien est « une personne de souche française née à Maurice ou en Afrique du Sud de parents mauriciens. Cette personne d'ascendance française [...] est de race blanche et doit être reconnue comme telle par sa communauté » (Bullier 265). Le sociologue Jean-Claude Lau Thi Keng complète cette définition en affirmant que « le compartimentage de la société mauricienne correspondrait à une division naturelle des êtres [et que] quelque effort que puissent faire les autres, ils ne deviendront jamais comme les Franco-Mauriciens [...]. Le regard que jette le Franco-Mauricien sur le monde mauricien en général a quelque chose d'olympien » (Lau Thi Keng 100). Le maintien de cette position dominante facilité par un accord tacite avec le colonisateur et la croissance du pouvoir « du sucre » induit, par corollaire, un comportement discriminatoire dans le domaine sportif.

Au début du siècle dernier, Anglo et Franco-Mauriciens composent l'essentiel de la population concernée par la pratique des activités physiques, et cela pour trois raisons : ils disposent de moyens financiers et de temps de loisirs ; le sport appartient à leur culture à l'égard du corps. En plus des activités traditionnelles que sont le tir à l'arc, la chasse, le yachting ou le cricket, ils pratiquent aussi, sur des terrains privés, le football et le tennis introduits par les Britanniques ; le dur labeur de la journée des ouvriers agricoles et des artisans laisse peu de temps et d'énergie pour des activités physiques en fin de journée ou le dimanche.

Nous voyons donc se développer quelques clubs réservés à la population blanche, comme le Dodo Club en 1928 ou le Rose-Hill Club en 1932 et, lors de la création du Registrar of Associations en 1949, leurs conditions d'adhésion ne seront pas remises en question dans la mesure où leurs statuts restent dans le cadre légal. Voici, par exemple, l'article n° 7 des statuts du Rose-Hill Club : le postulant à l'admission au sein de l'association doit être parrainé par deux membres, son nom affiché pendant au moins quinze jours et aucune élection ne peut être validée sans le vote d'au moins quinze membres. Enfin, un bulletin contre annule quatre bulletins pour... ! La loi est respectée. Dans un cadre général, Pierre Bourdieu explique que cette dé-

marche permet « de s'épargner la brutalité des mesures discriminatoires et de cumuler les charmes de l'absence apparente de critères, qui laisse aux membres du groupe l'illusion d'une élection fondée sur la singularité de la personne, et les assurances de la sélection, qui assure au groupe le maximum d'homogénéité » (Bourdieu 181).

Ces critères peuvent aussi s'appliquer pour effectuer une sélection intra-communautaire prenant en considération argent et culture. Ces personnes non grata ne forment pas pour autant des associations spécifiques et pratiquent au sein de clubs pluricommunautaires<sup>32</sup> dont la presse fait rarement état. Il convient enfin de ne pas oublier les nombreux soldats et marins britanniques. Ils participent aux rencontres, essentiellement en football et en volley-ball, avec les clubs créoles de Port-Louis et, ceux qui s'installent sur l'île après leur temps d'armée, épousent des personnes de leur rang social, la couleur de peau ne représentant pas le principal critère de sélection. Cependant, malgré le développement des activités sportives dans différentes catégories de la population favorisé par la multiplication de ces contacts, la classe dirigeante blanche reste, de très loin, la bénéficiaire de l'implantation de nouvelles pratiques sportives par le colonisateur. Force est de constater que l'absence de prise en charge du mouvement sportif par les Britanniques a facilité son organisation sur des bases communales et conforté les structures de la société plurale.

Mais l'évolution constitutionnelle de la colonie, surtout celle de 1947, avec la prise en considération de la majorité d'origine indienne met en péril le statut dominant du groupe franco-mauricien. Le mouvement sportif exprime cette inquiétude avec la fédération de six clubs franco-mauriciens ou de la bourgeoisie créole au sein du Sports Committee of Curepipe. Ce regroupement exclut automatiquement, bien que ce ne soit pas le but recherché, des sportifs de ce secteur et, cette avancée pour une petite minorité de la Population Générale vers un centre d'intérêt commun ne supprime pas les barrières communautaires. Un Blanc du *Dodo* ou des *Faucons* est toujours plus blanc qu'un créole blanc des *Hounds*, qui peut être *Frontier*, mais ne sera jamais un Blanc.

Cette même période connaît deux événements marquant une évolution des rapports intercommunautaires : d'abord, le premier match de football entre une équipe franco-mauricienne et une équipe créole se déroule à la fin des années 40. Même si la victoire écrasante du *Dodo Club* sur la *Fire Brigade* de Port-Louis conforte la position des Blancs, 500 supporters de la

<sup>32</sup> Nous pensons, par exemple, à Paul Ducray, athlète franco-mauricien qui pratiqua au sein d'associations pluricommunautaires.

capitale montent à Curepipe pour assister au match malgré une pluie diluvienne. Ensuite, les sélectionneurs franco-mauriciens incluent deux joueurs de couleur au sein de l'équipe mauricienne de football composée pour affronter, en 1951, les footballeurs blancs du Natal.

Une première explication tient à la réalisation des objectifs, affichés en 1952, avec la création de la *Mauritius Sports Association (M.S.A.)* et la recherche d'affiliations aux fédérations internationales qui impose au football mauricien, dans un premier temps, de montrer son meilleur niveau de jeu. Ces affiliations sont aussi la condition sine qua non pour l'adhésion au Comité International Olympique. D'autre part, si l'on ne peut réellement parler d'acculturation quant au mode de développement du sport dans la colonie, force est de constater que le Mauricien a acquis du colonisateur le goût de la compétition et des paris, typiquement britanniques. Les commentaires de l'époque attestent qu'en fonction des intérêts de l'instant, les considérations communautaires peuvent passer au second plan.

La fondation de la M.S.A. représente aussi une adaptation des dirigeants franco-mauriciens et de la bourgeoisie créole à l'évolution de la société, tout en créant les conditions d'une gestion fortement centralisée. Le sport constitue un élément du maintien de la position dominante de ces deux groupes sociaux et l'ouverture aux autres communautés relève de l'obligation et non d'un réel désir d'aller vers l'autre.

Le concept même de la M.S.A. éclaire nos propos : en cette période, les équipes communales n'ont rien de choquant, ni dans leur composition, ni dans leur appellation. À la question de savoir pourquoi Shantilal Dhanjee a dénommé Hindu Cadets le club de football qu'il a créé, l'intéressé répond le plus naturellement : « Car il n'y avait que des Hindous. Les autres communautés avaient leur club mais pas les Hindous. À ce moment-là, il y avait cette tendance à donner un nom de communauté. C'était naturel et il n'y avait pas d'agressivité envers les autres »<sup>33</sup>. Les matchs de football avec de telles équipes attirent la foule au stade, satisfaisant ainsi aux critères financiers de la fondation de la fédération; peu de clubs, sur les centaines en fonction, sont concernés. Avec, en moyenne seulement 37 clubs, les responsables de la M.S.A. garderont la gestion du sport mauricien jusqu'en 1984. Les statuts de 1952 évolueront, sous la pression politique et sociale, dans les années 1970, mais l'esprit restera le même. Quelques personnes seulement organisent et contrôlent le sport mauricien sur les plans national et international. Cette gestion, longtemps limitée à des responsables franco-mauriciens et de la bourgeoisie créole, s'ouvre partiellement à quelques

<sup>33</sup> Shantilal Dhanjee, entretien du 20 octobre 2003.

élites des autres communautés. Ce passage des statuts de 1952 résume les ambitions des fondateurs de la M.S.A. :

ses membres (du Sports Committee of Curepipe) jugèrent préférable d'élargir leur cadre en formant une Association dont seraient également membres des clubs n'appartenant pas à la région de Curepipe et qui serait donc plus qualifiée pour exercer un *contrôle* efficace sur les activités sportives.... Les buts de la M.S.A. étaient de promouvoir la pratique du Sport, d'organiser des rencontres sportives sur le plan national aussi bien que sur le plan international et de *faire respecter les lois* et règlements qui régissent les différents sports<sup>34</sup>.

Entre 1952 et 1953, la M.S.A. coopte neuf associations, toutes communautaires dont les joueurs, pour ce qui est du football par exemple, vont se côtoyer sur le terrain. Les motivations sont diverses, mais il faut prendre conscience de l'effort consenti par chacun pour en arriver là. Jamais, un artisan créole ou un ouvrier agricole hindou n'aurait, auparavant, osé entrer sur un terrain pour jouer contre le patron ou ses enfants. Le changement est important et si nous pouvons parler de progrès, il convient de ne pas oublier que cette évolution, cette inclusion de membres d'autres communautés au sein de la fédération, a pour but de satisfaire les intérêts et les objectifs de ses responsables, objectifs revus régulièrement pour s'adapter au contexte socio-politique particulièrement instable sur cette période pré et postindépendance.

Le début des années 60 est marqué par la première des cinq conférences portant sur le devenir de la colonie et par la montée du « péril hindou », considéré par certains comme une prise du pouvoir politique par des membres élus de cette communauté. Dans un tel contexte, la nomination d'un Indo-Mauricien, et plus précisément d'un Hindou, Ram Ruhee, au poste de secrétaire général de la M.S.A. atteste d'un pragmatisme et d'une vision éclairée de l'avenir de la part de ces responsables, attendu qu'ils ne font qu'anticiper un phénomène en expansion au cours des années suivantes. L'ouverture communautaire accompagne l'évolution de la colonie et permet l'obtention des affiliations aux fédérations internationales, garantes de la mainmise sur le sport mauricien de haut niveau. Elle reste cependant dans le cadre de l'élite sociale. Ram Ruhee est un Hindou de haute caste, un Gran Nasyon, membre du très huppé Mauritius Turf Club. Nous assistons malgré tout à la fin d'une époque. Cette évolution n'est pas un réel partage des rôles dans le mouvement sportif mais un retrait progressif des

<sup>34</sup> Source : archives de la M.S.A., *Mauritius Football Association (M.F.A.)*, Chancery House, Port-Louis.



Franco-Mauriciens des postes à responsabilité, à l'image de leur effacement du domaine politique pour se positionner d'une façon encore plus conséquente sur l'échiquier économique.

Les membres de ce groupe ont investi le domaine du sport pour des motivations purement sportives auxquelles sont venus se greffer des objectifs tout à fait autres comme la participation au maintien de leur position dominante au sein de la société. L'ouverture aux autres communautés reste à relativiser. Le Dodo Club ou le Rose-Hill Club sont toujours demeurés fermés aux membres des autres communautés. Myrna Lapierre (du groupe des Gens de couleur) précise à ce sujet : « Dans les années 60, le tennis était le sport des Blancs et, au club de Rose-Hill, je regardais les matchs derrière les bambous car je n'avais pas le droit d'entrer pour m'asseoir »<sup>35</sup>.

Mais, si l'appartenance à un groupe ethnique est un phénomène évolutif, basé sur des fondations endogènes, elle est aussi « *toujours et inévitablement un produit d'actes significatifs d'autres groupes* » (Streiff-Fenart & Poutignat 155). Il en va ainsi de la recherche d'assimilation d'une partie des Gens de couleur au groupe franco-mauricien. Son échec dans ce domaine ne fait qu'aggraver les quelques tensions émergeant lors des discussions sur l'accession à l'indépendance.

## II / LES GENS DE COULEUR : ENTRE HÉTÉROGÉNÉITÉ ET CONSENSUS SPORTIF

Employer le vocable « Gens de couleur » révèle déjà un choix et devient donc sujet à critique. Il présente cependant l'avantage de l'exhaustivité, critère pratique pour une analyse comportementale au sein d'un groupe particulièrement hétérogène. Positionné entre les communautés à fort référent culturel que sont les Franco-Mauriciens, d'un côté, et les Hindous et Musulmans, de l'autre, qui, de plus se partagent les secteurs économique et politique, ce groupe, profondément divisé au temps de l'Isle de France, manque toujours de cohésion pour représenter une force d'expression capable de tenir un discours unitaire.

La multitude de clubs sportifs représentatifs de ce groupe social concrétise cette absence d'unité avec des objectifs foncièrement opposés en fonction des associations. Parler d'un classement hiérarchique des clubs des Gens de couleur relève du tabou. C'est pourtant révéler un « secret de Polichinelle » que d'affirmer que les membres du Curepipe Sporting Club et des Hounds, membres fondateurs du Sports Committee of Curepipe et de la M.S.A., appartiennent à la bourgeoisie de cette communauté et se rap-

<sup>35</sup> Myrna Lapierre, entretien du 23 octobre 2003.

prochent plus du groupe des Frontiers que de celui des Afro-Mauriciens ! Nous pensons que le positionnement des clubs relève plus du statut socio-culturel que de l'aspect visible des personnes, qui ne doit pas, pour autant, être négligé. Comme pour le filtrage des adhésions aux clubs franco-mauriciens, rien n'est officiel, mais tout le monde sait !! Dans un classement informel, par exemple, le Stade Olympique vient après le Curepipe Sporting Club mais il précède les Hellenics. Par contre, un membre de cette dernière association peut espérer accéder à un club plus huppé s'il représente un réel apport positif dans un sport.

Il convient de réaliser que ces quelques organisations auxquelles nous faisons référence représentent, quelle que soit leur place dans la hiérarchie proposée, une infime partie des sportifs potentiels. Leur situation, sur Port-Louis et le secteur Rose-Hill-Curepipe explique cet état de fait. En dehors de cette zone, il n'y a pas d'associations réellement structurées hormis de rares clubs de football. Vivian Gungaram, actuel secrétaire du Comité National Olympique Mauricien et ancien athlète de haut niveau, explique que, n'ayant pas de clubs dans le sud, il s'entraînait seul et prenait le car pour aller participer à des compétitions auxquelles il s'inscrivait à titre individuel.

Ce contexte sportif illustre la position instable des Gens de couleur au sein d'une société mauricienne en mutation, position que l'historien Jocelyn Chan Low résume ainsi : « Si à la fin des années cinquante les différents groupes ethniques semblaient se concilier à l'ordre nouveau qu'entraînait le suffrage universel, par contre un malaise subsistait parmi la population créole de l'île Maurice..., sans majorité politique et avec de grandes divisions internes, la communauté créole se sentait vulnérable et pourrait être amenée à des réactions extrêmes »<sup>36</sup>. En 1953, le leader créole du Parti Travailleiste, Guy Rozemont, a déposé une motion demandant l'ouverture de consultations en vue de réviser la constitution et donc le statut de la colonie. Mais, suite à son décès et avec la montée en puissance du docteur Ramgoolam, les électeurs de la Population Générale sont divisés sur la conduite à tenir. Le départ d'une majorité de cet électorat vers le Parti Mauricien est un élément de l'ethnicisation de la politique et participe dans le même temps à la division de cette communauté.

Les Gens de couleur ne restent pas inactifs face à cet état de fait et, le club, selon l'acception typiquement britannique du terme, joue un rôle dans la défense de leurs intérêts. L'instauration du *Racing Club de Maurice* (R.C.M.), regroupant plusieurs associations sportives représentatives de cette population concrétise cette évolution. Compte tenu de nos précédents

<sup>36</sup> Propos du gouverneur britannique, Sir Robert Scott (Chan Low 282).

propos, elle ne peut se faire que sur la base d'un consensus et ce terme est presque faible pour exprimer l'effort consenti par les dirigeants et membres concernés. La fondation du *Racing*, le 17 décembre 1961, traduit ce besoin d'organiser une force capable de s'exprimer d'une seule voix et de se faire entendre. C'est l'union de six clubs réunissant « les frères ennemis » (Rault 3), selon l'expression de Sir Maurice Rault, devenus en un jour « les membres d'une même famille »(4).

Sur le plan sportif, les performances décevantes de la communauté en football, contribuant à aggraver le mal-être avec un groupe franco-mauricien gardant toujours ses distances, justifient ce regroupement. Avec la relégation du *Stade Olympique* en deuxième division du championnat de football de la M.S.A., ce club perd son statut de Membre Fondateur au sein de cet organisme. Le niveau technique des équipes de la communauté leur permet d'évoluer aisément dans le peloton de tête de tout autre championnat que celui organisé par la fédération de Curepipe. Mais ce serait admettre leur infériorité face aux clubs « des Blancs » et, devant la domination du monde sportif par ces derniers, les Créoles doivent se donner les moyens de parvenir à rivaliser avec l'élite sur un pied d'égalité.

La lecture des revues de cette période atteste par la qualité des écrits que certains membres ont su jouer de leur position sociale, de leur culture et de leur diplomatie pour convaincre et parvenir à l'union. Deux remarques s'imposent : pendant que la majorité d'origine indienne accède progressivement à des fonctions dont elle fut longtemps tenue éloignée malgré son important effectif, la fondation du R.C.M. est sans conteste destinée à présenter une force capable de rivaliser avec la minorité blanche. Après quelques succès sportifs, les propos de Sir Maurice Rault en 1964 sont sans ambiguïté : ces victoires du *Racing* « ont déclenché les calomnies et la haine d'un invraisemblable cartel d'oligarques demeurés contemporains du Cœlacanthe, d'acrobates balancés entre la finance et l'escroquerie, de commis voyageurs en jaunisse, de cultivateurs de complexes en vase clos, sans parler de toute une cour des miracles de jaloux, de voyous et de filous » (Rault 16); ensuite, sur le terrain, cette fusion et ses motivations extra sportives impliquent le regroupement des meilleurs éléments de chaque club fondateur pour composer les équipes du R.C.M., au détriment d'une majorité de joueurs non retenus. Il est difficile pour un membre de l'*Hellenics*, « officieusement » interdit d'adhésion au *Stade Olympique*, en 1961, du fait de sa couleur de peau, de se retrouver dans un même club en 1962 et de s'y sentir à l'aise. Le président du R.C.M. le reconnaît, dix ans plus tard : « en 1961, [...] Aucun dialogue ne semblait possible. [...] Qu'importe

que le Cerné ou le Stade Olympique fût écrasé par les Dodos ou les Muslim Scouts puisque l'un ou l'autre se vengerait bientôt en trouant la peau aux Hellenics... Et le miracle se produisit. En dépit de tous, une poignée d'aventureux pionniers entreprit la lourde et délicate tâche de réconcilier les frères ennemis. Ce n'était pas facile. On n'efface pas en quelques heures des rancunes, des préjugés accumulés au cours des années de luttes fratricides » (Leckning 3).

Cette première expression d'un besoin de reconnaissance d'une partie de la population mauricienne, en ces périodes de positionnement par rapport aux discussions en cours sur le devenir de la colonie contient un paradoxe propre au consensus établi. La création du *R.C.M.* concrétise un repli communautaire et l'exclusion de l'Autre, avec en tout premier lieu le Franco-Mauricien violemment critiqué, mais d'un autre côté nous constatons le maintien des liens avec ces mêmes personnes qui, effectivement, s'avère indispensable et ce, pour deux raisons : la première, c'est que le principal objectif sportif de la fusion effectuée est le maintien au sein de l'élite regroupée dans la *M.S.A.* Couper les liens signifierait rester dans l'anonymat et étranger à l'ouverture internationale en cours d'élaboration. La seconde, montre que sur le plan social, la recherche d'intégration-assimilation d'une partie des Gens de couleur au groupe franco-mauricien ne peut souffrir d'une mise à l'écart volontaire de la part de ses membres.

Dans un second temps, la conception britannique du club conduit les responsables du *R.C.M.* à dépasser le cadre sportif par des actions toujours effectuées au bénéfice des Gens de couleur, bien que, une nouvelle fois, ce ne soit pas précisé. Nous pouvons citer le premier terrain acheté à Quatre-Bornes, délaissé rapidement au profit de la propriété de Trianon, toujours siège du club. Il fut morcelé et loti en parcelles vendues aux membres du club.

Vient ensuite l'ouverture du Supermarché, à Curepipe, « grâce à quoi les éternels tondus peuvent désormais lutter à armes égales contre les profiteurs » (*R.C.M.*, 1971 : 6). Ouvert à tous, il représente une affirmation concrète du rôle de ce groupe social au sein de la société. Même objectif pour le collège envisagé, mais qui ne sortira pas de terre. « Nous penchant donc sur le sort de ces malheureux enfants, blancs, noirs, bruns ou jaunes, qui refusés par les bons collègues, sont rejetés dans les ténèbres extérieures, nous avons lancé les bases d'un collège valable en appliquant la méthode Racing—regrouper ce qu'il y a de meilleur dans les petits collèges existants. [...] Car le drame de l'île Maurice n'est pas d'être surpeuplée, mais sous-peuplée—en intelligences » (Leckning 7). Reste enfin le centre de

vacances édifié en bord de mer au nord de l'île et strictement réservé aux membres du club.

Ces propos, assez distants du domaine sportif, attestent d'une volonté certaine des responsables du R.C.M. d'agir en faveur du groupe des Gens de couleur. C'est là l'affaire des principaux dirigeants. Rien ne dit que cette opposition farouche au groupe franco-mauricien captive les dizaines d'adhérents regroupés au sein du nouveau club. L'athlète moyen issu du club des Hellenics est-il intéressé par le fait de savoir que c'est au siège du Racing que s'est scellée, en 1967, la première coalition politique entre deux partis en lutte : le Parti Travailleiste de Sir Seewoosagur Ramgoolam, pro-indépendantiste et le Parti Mauricien Social Démocrate du « King Creole », Gaétan Duval ? Il s'agit là d'une gestion d'une situation par une élite. Il y a en effet une constante que l'histoire met aisément en lumière : « les sociétés sont perpétuellement guidées par des minorités, par une aristocratie, par une classe dominante, par une élite, bref, la domination de la minorité sur la majorité est un fait consubstantiel à la vie des hommes vivant en société<sup>37</sup> ». Ce même athlète remarquera certainement que ce repli communautaire exclut dans le même temps le groupe afro-mauricien de la Population Générale.

En effet, l'œuvre des responsables du *Racing* est conséquente mais se limite aux Gens de couleur et, par conséquent, renforce la logique communautaire et le sport communaliste fortement critiqué dès les années 1970. Les Franco-Mauriciens sont frappés d'ostracisme, mais, au bas de l'échelle sociale, le constat est identique pour les Afro-Mauriciens. Aucun des membres de ce groupe ne peut adhérer au club, si tant est qu'il ait cette idée saugrenue.

### III / LES AFRO-MAURICIENS FONT-ILS DU SPORT ?

Ce néologisme cible plus précisément un groupement au sein du concept de Population Générale que nous estimons, comme S. Chazan-Chillig, dépassé depuis longtemps. Reste que dans le parler quotidien des habitants le « Créole fait référence aux Ti-Créoles, Afro-Créoles ou Afro-Mauriciens perçus comme les descendants visibles des esclaves africains et malgaches » (Busino 7). L'utilisation de ce terme paraît donc opportune dans le cas présent.

L'étude de l'histoire du sport afro-mauricien au XX<sup>ème</sup> siècle pose immédiatement la question des sources car, dans ce domaine, les journaux fournissent l'essentiel des informations et peu d'articles ont relaté les exploits

<sup>37</sup> Giovanni Busino, *Elites et élitisme*, Paris, P.U.F., Que-sais-je n° 2692, 1992, p. 7.

sportifs de ce groupe social. L'appartenance communautaire des propriétaires de ces quotidiens représente, bien sûr, la première explication de cet état de fait, complétée par la prise en compte du lecteur potentiel. Yvan Martial, ancien rédacteur en chef de L'Express, reconnaît que des sujets « peu porteurs » n'étaient pas abordés. Qui s'intéresse au résultat du match de football Souillac-Chamouny quand le derby Dodo Club-Muslim Scouts a attiré la foule à Curepipe le même jour <sup>38</sup>?

L'analyse de cette absence d'information ne doit pas pour autant occulter le problème de l'illettrisme. Si les Indo-Mauriciens parlent en famille une langue vernaculaire, la pratique obligatoire de l'anglais au collège, fut fortement valorisée, contrairement aux Afro-Mauriciens qui ne profitent pas rapidement de l'accès à l'enseignement gratuit instauré en 1977, avec, sur cette période, 30% des recalés au concours de fin de primaire. Ils ne présentaient donc pas auparavant un lectorat conséquent, mais le succès actuel des nombreux quotidiens et périodiques atteste de l'évolution positive de cette situation.

Au début du siècle, les pratiques physiques en usage au temps de l'esclavage ont peu à peu disparu, frappées d'ostracisme, comme le précise André-Jean Benoit dans son ouvrage sur le sport colonial. Le bain de mer reste alors un des rares loisirs commun à l'ensemble de la population. La lutte et le moringue, caractéristiques des classes sociales populaires avec un contact corporel important, contrairement au sport de combat bourgeois qui privilégie le maintien à distance avec un objet (gant de boxe ou épée), cèdent la place aux courses à pied et au tout nouveau football. Des compétitions d'athlétisme, organisées par les Britanniques et les municipalités se déroulent souvent sur la piste des courses de chevaux de Port-Louis, et des rencontres de football ont lieu sur des terrains qui n'ont souvent de terrain que le nom. Notons que les quelques articles de journaux relatant ces événements ne relèvent pas d'incidents à caractère communautaire mais attestent en revanche de la grande pauvreté des sportifs qui courent pieds nus ou se prêtent les chaussures pour jouer une rencontre.

Plus tard, pendant la période faste du sport communal organisé par la M.S.A., entre 1952 et 1980 (date du retrait des compétitions de football du Dodo Club), les conditions de pratique physique du groupe créole pro-

---

<sup>38</sup> L'analyse de cette absence d'information ne doit pas pour autant occulter le problème de l'illettrisme. Si les Indo-Mauriciens parlent en famille une langue vernaculaire, la pratique obligatoire de l'anglais au collège, fut fortement valorisée, contrairement aux Afro-Mauriciens qui ne profitent pas rapidement de l'accès à l'enseignement gratuit instauré en 1977, avec, sur cette période, 30% des recalés au concours de fin de primaire. Ils ne présentaient donc pas auparavant un lectorat conséquent, mais le succès actuel des nombreux quotidiens et périodiques atteste de l'évolution positive de cette situation.

gressent peu et l'analyse conduit à conclure à une utilisation plus qu'à une réelle prise en considération de cette population. La création du ministère de la Jeunesse et des Sports en 1969 permet une légère amélioration avec l'ouverture de centaines de clubs de jeunesse et ce, malgré un faible budget et un conflit de pouvoir quasi permanent avec la M.S.A.. Faisant abstraction des considérations politiques afférentes à ce phénomène, nous constatons que dans la masse des participants quelques Créoles parviennent à se hisser à un niveau national. La comparaison entre les Jeux des Îles de 1979 et 1985 fournit en ce sens quelques repères. Si la participation des Hindous, Musulmans et Sino-Mauriciens évolue peu, celle des Franco-Mauriciens régresse de 31,7% à 18,3% au bénéfice du groupe réuni des Gens de couleur et des Afro-Mauriciens (44,7% en 1979 contre 53,6% en 1985), la liste des participants, associée aux nombreuses photos, attestant de cette réalité.

Mais, sur un plan général, l'immense majorité demeure isolée et les athlètes sélectionnés sont très majoritairement des étudiants remarquables pendant les Jeux Intercollèges. Concernant ces établissements, nous pensons comme Issa Asgarally que « l'école est un espace privilégié pour l'interculturel » (Asgarally 93). Tel n'est cependant pas encore le cas dans les années 1970. Avec 30% des recalés du concours de fin de primaire, peu de Créoles accèdent aux collèges élitaires possédant des installations sportives dignes de ce nom, et, groupe majoritairement catholique, c'est paradoxalement dans les établissements privés, comme Saint-Esprit et Saint-Joseph, qu'ils ne sont pas admis.

Les décennies 80 et 90, avec la dissolution de la M.S.A., la suppression des appellations communales et surtout la régionalisation, voient émerger cette population créole sur le devant de la scène sportive et dans les médias. Il y a manifestement une évolution positive des relations intercommunautaires, mais la disparition des plateaux sportifs publics d'une grande partie des Franco-Mauriciens et d'une certaine bourgeoisie de couleur conduit à relativiser ce constat.

## CONCLUSION

Le colonisateur ayant volontairement délaissé le domaine sportif de la colonie, c'est en toute logique que les principaux pratiquants ont pris en main ce secteur. Leur appartenance à la Population Générale n'aurait, peut-être, pas posé de problème si l'ensemble des Mauriciens avait été pris en compte au sein de leur association. Dans les premières années, l'organisation communale a pu bénéficier d'un accord tacite des participants et du si-

lence de la majorité non prise en considération, mais sa gestion dans les années 60 fait apparaître des motivations extra-sportives. La persistance de ce fonctionnement la décennie suivante, malgré les violentes critiques et des incidents à caractère ethnique dans les gradins, ne fait que confirmer cette analyse. Notons qu'un tel système n'a pu perdurer qu'avec l'aval des autorités politiques, étant donné qu'une simple loi, en 1984, l'a définitivement supprimé. La présence de Sir Ramgoolam à la présidence d'honneur de la M.S.A. est un critère à prendre en considération.

Avec l'évolution statutaire de la colonie, le sport a d'abord servi les intérêts des membres du groupe franco-mauricien dans le maintien de leur position au sommet de la hiérarchie sociale et économique, puis ceux des Gens de couleur dans l'expression de leur identité au sein de cette société en mutation. Les Créoles, peu considérés au temps de la M.S.A., trouvent plus tard leur place dans les Jeux de l'Avenir, de l'Espoir ou de la Commission Jeunesse et Sports de l'Océan Indien, Jeux organisés avec les pays voisins. Les Lefou, Buckland ou Milazar attestent de cette réussite. Mais, le très faible nombre de spectateurs lors des rencontres sportives, conduit à faire de ces succès des exceptions et ne permet pas, pour autant, de conclure que le sport est devenu un élément d'expression du groupe créole.

Le communalisme dans le sport a rempli les stades. Sa suppression les a vidés car il perdure au sein de la société, maintenu, voire développé, par les politiciens (d'après 73% de la population<sup>39</sup>). Cette attitude freine le passage du multiculturalisme à l'interculturel et donc au mauricianisme.

Claude CALVINI<sup>40</sup>

#### Bibliographie

- Asgarally, Issa *L'interculturel ou la guerre*, Port-Louis: MSM Ltd, 2005.
- Baggioni, Daniel, de Robillard, Didier, *Ile Maurice, une francophonie paradoxale*, Paris : L'Harmattan, 1990.
- Busino, Giovanni, *Elites et élitisme*, Paris: P.U.F., Que-sais-je n° 2692, 1992.
- Bourdieu, Pierre, *La distinction – Critique sociale du jugement*, Paris: Ed. de Minuit, 1979.
- Bullier, Antoine J., « La communauté franco-mauricienne du Natal en Afrique du Sud », in, *Annuaire des Pays de l'Océan Indien*, vol. VIII, 1981.
- Chan Low, Jocelyn, « La Grande-Bretagne et la décolonisation inachevée de l'île Maurice », in, *Les années soixante dans le Sud-Ouest de l'océan Indien : La Réunion, Madagascar, Maurice, Mayotte*, Saint-Denis: A.H.I.O.I., 2002.

<sup>39</sup> Enquête SOFRES, janvier 2008. *L'Express*, édition spéciale *40 ans d'indépendance*.

<sup>40</sup> Docteur en Histoire, CRESOI-EA 12, Université de La Réunion.



- Deville-Danthu, Bernadette, *Le sport en noir et blanc - du sport colonial au sport africain dans les anciens territoires français d'Afrique occidentale (1920-1965)*, Paris : L'Harmattan, 1997.
- Dukhira, Chit, *History of Mauritius – Experiments in Democracy*, New Delhi : Brijbasi Art Press, 2002.
- Estrac, Jean-Claude (de l'), *Mauriciens, Enfants de mille combats*, île Maurice : éd. Le Printemps, 2007.
- Furnivall, J.S., *Netherland India, A study of Plural Economy*, Cambridge : Cambridge University Press, 1944.
- Hoolihan, Barrie, *Sports, policy and politic*, Londres : Routledge, 1997.
- Lau Thi Keng, Jean-Claude, *Inter-ethnicité et politique à l'île Maurice*, Paris : L'Harmattan, 1991.
- Cyril Leckning, *Magazine du Racing Club de Maurice*, 1971.
- Rault, Maurice (Sir). « La naissance du Racing », *Magazine du Racing Club de Maurice*, 1964.
- Schnapper, Dominique, *La relation à l'autre – Au cœur de la pensée sociologique*, Paris : N.R.F. Gallimard, 1998.
- Smith, M.G., "Institutional and Political Conditions of Pluralism" in, *Pluralism in Africa*, Leo Kuper, M.G. Smith (s/ dir de), Berkeley & Los Angeles : University of California Press, 1969.
- Streiff-Fenart, Jocelyne & Poutignat, Philippe, *Théories de l'ethnicité*, Paris : P.U.F., 1995.
-